

2022-12-21
2022-3091
(Container)



Herbicide GF-1352

GROUPE	2	HERBICIDE
---------------	----------	------------------

EN VENTE POUR USAGE DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE (Y COMPRIS LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX) SEULEMENT

L'herbicide GF-1352 est un herbicide sélectif appliqué seul ou en combinaison avec du glyphosate, pour la suppression ou la répression en post-émergence de les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles, dont le gaillet gratteron, la renouée liseron et la stellaire moyenne dans les cultures de blé de printemps (y compris durum), d'orge de printemps, de blé d'hiver et d'avoine appliqué en présemis.

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF : florasulam 25%
Granules mouillables

N° D'HOMOLOGATION 30162 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT – IRRITE LES YEUX

CONTENU NET : 0,02 kg à vrac

Corteva Agriscience Canada Company

2450, 215 – 2nd Street S.W.
Calgary, Alberta
T2P 1M4
1-800-667-3852

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

MISES EN GARDE
AVERTISSEMENT – IRRITE LES YEUX
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les poussières ni les bruines de pulvérisation. Cause une irritation des yeux. ÉVITER tout contact avec les yeux.

NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

En tout temps : Porter des vêtements propres avec manches longues et pantalon long.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation. Les gants ne sont pas nécessaires lors de l'application dans une cabine fermée. Rincer les gants avant de les enlever. Porter des lunettes de sécurité.

Après l'épandage ou à la fin de la journée : Prendre immédiatement une douche. Bien se laver à l'eau et au savon avant de manger, de boire ou de fumer. Enlever les vêtements contaminés à la fin du travail puis les mettre à l'écart pour les laver séparément de tout autre vêtement au détergent et à l'eau chaude et ce, avant de les remettre.

Appliquer le produit sur les cultures agricoles seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles ou des sites récréatifs, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application utilisé et des réglages.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des aliments pour humains ou animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

- TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons de pulvérisation indiquées sous MODE D'EMPLOI.
- Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux.
- Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.
- La contamination des habitats aquatiques causée par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.
- Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer dans les contenants d'origine dans un endroit sûr et sec. Ne pas contaminer les semences, les plantes, les engrais ni d'autres pesticides. Ne pas contaminer la nourriture, pour les humains et les animaux ni les réserves d'eau domestique. Si les contenants sont endommagés ou si un déversement survient, se servir du produit immédiatement ou contenir le déversement avec des matières absorbantes puis éliminer les déchets.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

(Booklet)



Herbicide GF-1352

GROUPE	2	HERBICIDE
--------	---	-----------

EN VENTE POUR USAGE DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE (Y COMPRIS LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX) SEULEMENT

L'herbicide GF-1352 est un herbicide sélectif appliqué seul ou en combinaison avec du glyphosate, pour la suppression ou la répression en post-émergence de les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles, dont le gaillet gratteron, la renouée liseron et la stellaire moyenne dans les cultures de blé de printemps (y compris durum), d'orge de printemps, de blé d'hiver et d'avoine appliqué en présemis.

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF : florasulam 25%
Granules mouillables

N° D'HOMOLOGATION 30162 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT – IRRITE LES YEUX

CONTENU NET : 0,02 kg à vrac

Corteva Agriscience Canada Company

2450, 215 – 2nd Street S.W.

Calgary, Alberta

T2P 1M4

1-800-667-3852

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

MISES EN GARDE
AVERTISSEMENT – IRRITE LES YEUX
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les poussières ni les bruines de pulvérisation. Cause une irritation des yeux. ÉVITER tout contact avec les yeux.

NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

En tout temps : Porter des vêtements propres avec manches longues et pantalon long.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation. Les gants ne sont pas nécessaires lors de l'application dans une cabine fermée. Rincer les gants avant de les enlever. Porter des lunettes de sécurité.

Après l'épandage ou à la fin de la journée : Prendre immédiatement une douche. Bien se laver à l'eau et au savon avant de manger, de boire ou de fumer. Enlever les vêtements contaminés à la fin du travail puis les mettre à l'écart pour les laver séparément de tout autre vêtement au détergent et à l'eau chaude et ce, avant de les remettre.

Appliquer le produit sur les cultures agricoles seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles ou des sites récréatifs, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application utilisé et des réglages.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des aliments pour humains ou animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

- TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons de pulvérisation indiquées sous MODE D'EMPLOI.
- Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux.
- Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.
- La contamination des habitats aquatiques causée par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.
- Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer dans les contenants d'origine dans un endroit sûr et sec. Ne pas contaminer les semences, les plantes, les engrais ni d'autres pesticides. Ne pas contaminer la nourriture, pour les humains et les animaux ni les réserves d'eau domestique. Si les contenants sont endommagés ou si un déversement survient, se servir du produit immédiatement ou contenir le déversement avec des matières absorbantes puis éliminer les déchets.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial de réglementation responsable.

INFORMATION GÉNÉRALE

L'herbicide GF-1352 est un herbicide sélectif pour la suppression en post-émergence de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles difficiles à éliminer comme la stellaire moyenne, la renouée liseron et le gaillet gratteron, dans les cultures de blé de printemps (y compris durum), d'orge de printemps et de blé d'hiver sans contre-ensemencement de légumineuses.

Appliqué seul ou mélangé en réservoir avec des herbicides au glyphosate, l'herbicide GF-1352 supprime les mauvaises herbes avant l'ensemencement de blé de printemps (y compris durum), d'orge de printemps, de blé d'hiver et d'avoine. On peut appliquer l'herbicide GF-1352 à l'automne ou au printemps avant la plantation ou comme traitement initial pour la jachère d'été.

L'herbicide GF-1352 est constitué de granules dispersibles qu'on mélange à l'eau et qu'on applique en tant que pulvérisation générale uniforme. Il est non corrosif, ininflammable et non volatil.

On doit appliquer l'herbicide GF-1352 tôt en post-émergence, aux pousses principales de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles en croissance active. Des conditions de croissance chaudes et humides favorisent la pousse active des mauvaises herbes et augmentent l'action de l'herbicide GF-1352 en permettant une absorption foliaire et un contact maximum. Une température froide ou une sécheresse peut amener l'aoûtage des mauvaises herbes ; il est alors possible qu'elles ne soient pas supprimées ou réprimées efficacement et qu'une repousse survienne. Pour des résultats optimaux, assurer une couverture complète des mauvaises herbes ciblées. Voir la section « MODE D'EMPLOI » de cette étiquette pour des détails complets.

Le GF-1352 freine rapidement la croissance des mauvaises herbes sensibles. Toutefois, les symptômes typiques (décoloration) de mauvaises herbes dépérissantes peuvent ne pas être visibles de 1 à 2 semaines après l'application, tout dépendant des conditions de croissance et de la sensibilité des mauvaises herbes. Le degré de suppression et la durée des effets dépendent de la sensibilité des mauvaises herbes, de leur grosseur, de la concurrence vitale des cultures et des conditions de croissance au moment où la pulvérisation s'effectue, après celle-ci, ainsi que sur la couverture de pulvérisation.

MODE D'ACTION

L'herbicide GF-1352 inhibe la production de l'enzyme ALS chez les plantes. Cette enzyme est essentielle à la production de certains amino-acides nécessaires à la croissance de la plante. L'herbicide GF-1352 est un herbicide du groupe 2.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

- Ce produit peut être lessivé. Ne pas irriguer de façon excessive.
- Ne pas appliquer à travers tout type de système d'irrigation.

Conditions de Croissance

La fertilité marginale des sols, les sols salins, les longues périodes de fraîcheur, les sols inondés (sols à l'état ou à proximité de la capacité de terrain) et la sécheresse ou les maladies des semis peuvent retarder le développement, l'émergence et la vigueur des semis et peut réduire le peuplement des cultures et diminuer les rendements. Sur les champs variables, il faut s'attendre à ce que, dans ces conditions, les monticules et les collines latérales fortement érodés puissent avoir une émergence et un repos variables. Dans les champs présentant ces conditions, les plantes peuvent présenter une décoloration initiale et peuvent être sujettes à un risque accru de blessures aux herbicides. Dans la plupart des cas, les cultures dépassent les symptômes, mais dans les situations graves, la récolte réduite, le rendement, la qualité ou la maturité tardive peuvent se produire.

Plantes sensibles

Ne pas appliquer directement l'herbicide GF-1352 ou permettre qu'il entre directement en contact de quelque autre manière avec des cultures sensibles ou des plantes à conserver dont la luzerne, les haricots comestibles, le canola, les fleurs et les plantes d'ornement, les lentilles, la laitue, les pois, les pommes de terre, les radis, le soja, les betteraves à sucre, le tournesol, les tomates et le tabac.

Sites non ciblés

Ne pas appliquer lorsque la proximité des cultures sensibles (p. ex., le canola et les légumineuses) ou d'autres plantes à conserver aura probablement pour résultat une exposition à la pulvérisation ou à la dérive de pulvérisation. Voir la section « Mises en garde environnementales » de cette étiquette.

Rotation des cultures

Les champs ayant été traités à l'herbicide GF-1352 peuvent êtreensemencés l'année suivante en luzerne, en orge, en canola, en pois chiches, en maïs, en fèverole à petites grains, en haricots de grande culture, en lin, en canola Juncea, en lentilles, en moutarde (brune, orientale et/ou jaune), en l'avoine, en pois, en pommes de terre (à l'exception des pommes de terre de semence), en soja, en tournesol, en blé, ou aménagés en jachère d'été.

Délai à respecter avant la récolte/le pâturage

Le bétail peut paître dans les cultures traitées 7 jours après l'application. Ne pas récolter la culture traitée dans les 60 jours suivant l'application.

Mélanges en réservoir

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou www.corteva.ca pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Lorsque les mélanges en cuve sont autorisés, lire et respecter tous les modes d'emploi sur les étiquettes, y compris les doses et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange. Observer les mises en garde les plus rigoureuses pour le mélange, le chargement et l'application du produit, tel que précisé sur les deux étiquettes.

Pour éviter la dérive:

1. Utiliser des buses à volume élevé et des gouttelettes plus grosses.
2. Utiliser des pressions faibles (de 200 à 275 kPa).
3. Utiliser 100 L/ha de solution pulvérisable.
4. Effectuer la pulvérisation lorsque la vitesse du vent est de 15 km/h ou moins.
5. N'effectuer de traitement localisé qu'avec une rampe calibrée pour éviter une sur-application.

Instructions de Nettoyage du Pulvérisateur

Pour éviter des dommages aux plantes utiles, laver à fond l'équipement utilisé pour appliquer ce produit avant de le réutiliser ou de s'en servir pour appliquer d'autres produits chimiques.

1. Immédiatement après la pulvérisation, vider le réservoir. Toute contamination de l'extérieur de l'équipement de pulvérisation doit être nettoyée à l'eau propre.
2. Premier rinçage:
 - Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis remplir le réservoir avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
 - Agiter et faire circuler durant 15 minutes, puis rincer à travers la rampe et les buses.
 - Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Vider le réservoir complètement.
3. Deuxième rinçage:
 - Remplir le réservoir d'eau propre.

- Ajouter du All Clear Spray Tank Decontaminator plus 1 L d'ammoniaque domestique (contenant au moins 3 % d'ammoniaque) par 100 L d'eau selon les recommandations du fabricant, tout en remplissant le réservoir d'eau propre.
 - Agiter puis rincer brièvement la rampe et les tuyaux avec la solution de nettoyage. Finir de remplir avec de l'eau pour s'assurer que le réservoir est plein. Laisser agir durant 15 minutes en agitant. Vider le réservoir de la solution à travers les tuyaux. Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Si c'est possible, laisser la solution reposer dans le réservoir du pulvérisateur et dans les rampes pour une durée prolongée, toute la nuit si possible.
 - Après avoir rincé la rampe et les tuyaux, vider le réservoir complètement.
 - Enlever les buses et les tamis pour les laver séparément avec un agent de nettoyage ou une solution d'ammoniaque (100 mL dans 10 L d'eau).
4. Troisième rinçage:
- Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis rincer à travers les rampes et les tuyaux avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
 - Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Vider le réservoir complètement.

Ne pas utiliser d'ammoniaque avec un agent chloré de blanchiment. Un tel mélange libère un gaz sentant le chlore et le moisi pouvant causer une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. Ne pas nettoyer l'équipement dans un endroit encloué.

MODE D'EMPLOI

LIRE L'ÉTIQUETTE AU COMPLET AVANT D'UTILISER. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES OU DES DOMMAGES AUX CULTURES. NE PAS APPLIQUER SUR DES CULTURES AVEC CONTRE-ENSEMENCEMENT DE LÉGUMINEUSES.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Application par pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer par calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application par voie aérienne

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Dans les champs à faible teneur en matière organique (sols <3%) et dans les sols à texture grossière ou dans les sols très variables, les zones de graviers, les zones sablonneuses, les monticules érodés ou ceux soumis au compactage, les cultures pourraient être endommagées lorsque les conditions susmentionnées sont combinées à une humidité suffisante (pluie abondante, humidité élevée du sol) pour aboutir au déplacement du produit vers la zone du sol pendant le développement des semis. Dans des conditions défavorables, les plantes sont moins capables de métaboliser tout actif pris par les racines qui peut conduire à des semis affaiblis. Les champs peuvent présenter une position réduite, un

rendement ou une échéance différée. La sécheresse, les maladies ou les dommages causés par les insectes suite à l'application peuvent également entraîner des dommages aux cultures, une nuisance ou une perte de rendement.

Utiliser des semences et des plants traités de haute qualité dans des sols chauds à conditions de germination favorables. Assurer de bonnes pratiques de fertilité du sol qui favorisent la germination rapide et le développement des semis. L'application d'automne de GF-1352 est recommandée sur les champs avec les conditions ci-dessus.

UTILISATION DANS UNE CULTURE - HERBICIDE GF-1352 UTILISÉ SEUL

Cultures homologuées

blé de printemps (y compris durum), blé d'hiver et orge de printemps

Directives d'application

Appliquer l'herbicide GF-1352 à raison de 14 ou 20 grammes par hectare dans au moins 100 L par hectare d'eau. Ajouter Agral 90 à 0,2 % v/v. Voir les mauvaises herbes supprimées sous « Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par l'herbicide GF-1352 utilisé seul à 14 ou 20 g/ha ». Appliquer sur le blé et l'orge en croissance active au stade 2 à 6 feuilles. Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis.

Périodes d'application

Appliquer sur les mauvaises herbes en croissance active lorsqu'elles sont au stade 2 à 4 feuilles). Des conditions extrêmes comme une sécheresse ou une température près du point de congélation avant, au moment de, ou après l'application, peuvent nuire à la suppression des mauvaises herbes et augmenter les risques de dommages à la culture à tous les stades de croissance. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront touchées. Un feuillage mouillé au moment de l'application peut diminuer la suppression. Si la culture est basse et que les mauvaises herbes sont nombreuses, la suppression peut être réduite.

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par l'herbicide GF-1352 utilisé seul à 14 g/ha

Mauvaises herbes supprimées:

canola spontané ♦

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par l'herbicide GF-1352 utilisé seul à 20 g/ha

Mauvaises herbes supprimées :

renouée liseron	bourse-à-pasteur
canola spontané ♦	renouée
stellaire moyenne	tabouret des champs
gaillet gratteron	moutarde des champs
saponaire des vaches	

Mauvaises herbes réprimées :

ortie royale	laiteron potager
crépis des toits	laiteron des champs **
amarante à racine rouge	

♦ Comprend les variétés de canola tolérantes aux herbicides sauf le canola Clearfield.

♦♦ Les applications effectuées à des stades foliaires avancés seront moins efficaces.

UTILISATION EN PRÉSEMIS ET EN JACHÈRE D'ÉTÉ - HERBICIDE GF-1352 UTILISÉ SEUL

Cultures homologuées

blé de printemps (y compris durum), blé d'hiver, orge de printemps et avoine

Directives d'application

Appliquer l'herbicide GF-1352 à raison de 14 ou 20 grammes par hectare dans au moins 100 L par hectare d'eau. Ajouter Agral 90 à 0,2 % v/v. Voir les mauvaises herbes supprimées sous « Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par l'herbicide GF-1352 utilisé seul à 14 ou 20 g/ha ». Appliquer avant de planter le blé de printemps (y compris durum), le blé d'hiver, l'orge de printemps et l'avoine. Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis.

Périodes d'application

Appliquer sur les mauvaises herbes en croissance active lorsqu'elles sont au stade 2 à 4 feuilles. Des conditions extrêmes comme une sécheresse ou une température près du point de congélation avant, au moment de, ou après l'application, peuvent nuire à la suppression des mauvaises herbes et augmenter les risques de dommages à la culture. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront touchées. Un feuillage mouillé au moment de l'application peut diminuer la suppression.

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par l'herbicide GF-1352 utilisé seul à 14 g/ha

Mauvaises herbes supprimées:

canola spontané ♦

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par l'herbicide GF-1352 utilisé seul à 20 g/ha

Mauvaises herbes supprimées :

renouée liseron	bourse-à-pasteur
canola spontané♦	renouée
stellaire moyenne	tabouret des champs
gaillet gratteron	moutarde des champs
saponaire des vaches	

Mauvaises herbes réprimées:

ortie royale	laiteron potager
crépis des toits	laiteron des champs **
amarante à racine rouge	

♦ Comprend les variétés de canola tolérantes aux herbicides sauf le canola Clearfield.

** Les applications effectuées à des stades foliaires avancés seront moins efficaces.

Instructions pour le mélange GF-1352 utilisé seul

1. Remplir d'eau la moitié du réservoir du pulvérisateur.
2. Commencer l'agitation.
3. Ajouter la quantité requise d'herbicide GF-1352.
4. Mettre dans le réservoir du pulvérisateur suffisamment d'eau pour pulvériser 100 L de mélange par hectare.
5. Ajouter Agral 90 en dernier à un taux de 0,2 % v/v (2 L par 1 000 L de volume de pulvérisation).
6. Suivre les directives et les mesures de précaution indiquées ci-dessus, surtout en cas d'application près de cultures sensibles (p. ex. le canola et les légumineuses).
7. Suivre les directives de nettoyage du pulvérisateur.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR DE L'HERBICIDE GF-1352 + HERBICIDES AU GLYPHOSATE

L'herbicide GF-1352 + des herbicides au glyphosate (PRÉSENT EN TANT QUE SEL D'ISOPROPYLAMINE, SEL DE DIAMMONIUM, SEL DE TRIMÉTHYLSULFONIUM, SEL DE POTASSIUM OU SEL DE DIMÉTHYLAMINE) supprimeront les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées annuelles lorsqu'appliqués à l'automne ou au printemps avant la plantation de blé de printemps (y compris durum), le blé d'hiver, l'orge et l'avoine, ou comme traitement initial pour la jachère d'été.

On doit appliquer l'herbicide GF-1352 + glyphosate sur les mauvaises herbes émergées, en croissance active. Des conditions de croissance chaudes et humides favorisent la pousse de mauvaises herbes et augmentent l'action des herbicides GF-1352 + glyphosate en permettant une absorption foliaire et un contact maximum. Une température froide ou une sécheresse peut amener l'aoûtage des mauvaises herbes ; il est alors possible qu'elles ne soient pas supprimées ou réprimées efficacement et qu'une repousse survienne. Pour des résultats optimaux, assurer une couverture complète des mauvaises herbes ciblées.

L'herbicide GF-1352 + glyphosate freine rapidement la croissance des mauvaises herbes sensibles. Toutefois, les symptômes typiques (décoloration) de mauvaises herbes dépérissantes pourraient ne pas être visibles de 1 à 2 semaines après l'application, tout dépendant des conditions de croissance et de la sensibilité des mauvaises herbes. Le degré de suppression et la durée des effets dépendent de la sensibilité des mauvaises herbes, de leur grosseur, de la concurrence des cultures et des conditions de croissance au moment où la pulvérisation s'effectue, après celle-ci, ainsi que sur la couverture de pulvérisation.

Retarder l'application jusqu'à ce que les mauvaises herbes aient émergé jusqu'aux stades décrits (voir « Mauvaises herbes supprimées ou réprimées avec l'herbicide GF-1352 + glyphosate ») afin qu'il y ait une surface foliaire adéquate pour recevoir la pulvérisation. Les mauvaises herbes non émergées ou la végétation provenant de rhizomes souterrains ou de porte-greffes de vivaces ne seront pas touchées par la pulvérisation et continueront à pousser. Par conséquent, on obtient une suppression plus efficace de la plupart des mauvaises herbes vivaces lorsqu'on effectue le traitement à des stades de croissances tardifs approchant la maturité.

Ne pas traiter lorsque les conditions de croissance sont médiocres, par exemple en cas de sécheresse, de maladie ou de dégâts causés par les insectes, sans quoi la suppression pourrait être moindre. Une épaisse couche de poussière sur les mauvaises herbes peut aussi réduire l'efficacité du traitement.

Ce produit n'exerce pas d'effet herbicide résiduel ou rémanent. Pour obtenir une suppression résiduelle des mauvaises herbes subséquentes, adopter un programme approuvé expliqué sur les livrets d'herbicides. Lire et respecter avec soin les précautions et les autres renseignements que donnent les étiquettes de tous les herbicides utilisés.

Une pluie forte, immédiatement après le traitement, peut lessiver l'herbicide du feuillage et forcer un traitement additionnel. Ne pas appliquer le produit si la pluie semble imminente.

Ne pas mélanger à un surfactant, à un pesticide, à de l'huile herbicide ou à une autre matière que de l'eau, à moins d'indication contraire dans ce livret. Pour de meilleurs résultats, effectuer une pulvérisation qui couvre uniformément et parfaitement les plantes. Ne pas pulvériser le feuillage des mauvaises herbes jusqu'au ruissellement.

Mode d'action

Ce mélange en réservoir d'herbicide s'achemine dans la plante jusqu'à l'intérieur des racines, à partir du point de contact avec le feuillage. Sur la plupart des mauvaises herbes annuelles, les effets sont visibles après 2 à 4 jours. Toutefois, sur la plupart des mauvaises herbes vivaces, le délai peut être de 7 à 10 jours. Un temps extrêmement frais ou nuageux au moment du traitement peut ralentir l'action du produit et retarder les signes visibles de suppression. Les effets visibles sont le flétrissement et le jaunissement graduels de la plante, qui s'accroissent jusqu'au brunissement complet des organes aériens et à la détérioration des organes souterrains de la plante.

ATTENTION: ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LE FEUILLAGE, LES TIGES VERTES OU LES FRUITS DES CULTURES, DES PLANTES ET DES ARBRES NON VISÉS, CAR ILS POURRAIENT ÊTRE DÉTRUITS OU GRAVEMENT ENDOMMAGÉS.

APPLIQUER CES SOLUTIONS PULVÉRISABLES AVEC UN APPAREIL BIEN ENTRETENU ET CALIBRÉ DE FAÇON À DÉBITER LE VOLUME VOULU DE PRODUIT.

ÉVITER LA DÉRIVE DU PRODUIT - LORS DE L'APPLICATION, PRENDRE GRAND SOIN DE NE PAS ENDOMMAGER LES PLANTES ET LES CULTURES UTILES. Éviter toute dérive, car même d'infimes quantités pulvérisées peuvent endommager gravement ou détruire les cultures, les plantes ou les autres surfaces voisines qu'on n'a pas l'intention de traiter, ou peuvent causer d'autres effets non recherchés. Ne pas traiter quand le vent souffle en rafales ou dépasse 8 km/h ou lorsque d'autres facteurs, y compris des vents moins forts, risquent de faire dériver l'herbicide. Lors de la pulvérisation, éviter les combinaisons de pression et de type de buses produisant de fines particules (bruine), celles-ci étant plus susceptibles de dériver.

NE PAS UTILISER DANS LES SERRES. LES RÉSULTATS RISQUENT D'ÊTRE MOINS EFFICACES SI ON UTILISE UNE EAU BOUEUSE, PAR EXEMPLE DE L'EAU D'UN ÉTANG OU D'UN FOSSÉ SANS REVÊTEMENT.

Directives d'application

On peut mélanger en réservoir l'herbicide GF-1352 à des herbicides au glyphosate (présent en tant que sel d'isopropylamine, de sel de diammonium, de sel de triméthylsulfonium, de sel de potassium ou de sel de diméthylamine) pour élargir le spectre de mauvaises herbes à feuilles larges. Ces mélanges en réservoir permettront de supprimer la plupart des graminées et des espèces à feuilles larges.

Herbicide GF-1352 + herbicides au glyphosate (présent en tant que sel d'isopropylamine, de sel de diammonium, de sel de triméthylsulfonium, de sel de potassium ou de sel de diméthylamine)

Appliquer entre 450 et 2500 grammes e.a. par hectare d'herbicide au glyphosate (présent en tant que sel d'isopropylamine, de sel de diammonium, de sel de triméthylsulfonium, de sel de potassium ou de sel de diméthylamine) mélangé en réservoir à 20 g d'herbicide GF-1352 par hectare.

Toujours se référer à l'étiquette du produit d'association pour de plus amples renseignements sur les mauvaises herbes supprimées, les directives d'utilisation, les restrictions et les précautions.

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées avec le GF-1352 + herbicides au glyphosate (présent en tant que sel d'isopropylamine, de sel de diammonium, de sel de triméthylsulfonium, de sel de potassium ou de sel de diméthylamine)

Taux de glyphosate[†]	Mauvaises herbes supprimées ou réprimées		
<p><u>Pour un taux d'application de 450 g e.a./ha, appliquer:</u></p> <p>0,90 L/ha (500 g e.a./L)</p> <p>0,94 L/ha (480 g e.a./L)</p> <p>1,0 L/ha (450 g e.a./L)</p> <p>1,25 L/ha (360 g e.a./L)</p> <p>Utiliser un volume d'eau de 50 à 100 L/ha</p>	<p>Mauvaises herbes à feuilles larges annuelles supprimées ou réprimées :</p>		
	<p>renouée liseron</p> <p>canola spontané ♦</p> <p>stellaire moyenne</p> <p>gaillet gratteron</p> <p>saponaire des vaches</p> <p>lin spontané</p> <p>vergerette du Canada♦♦</p> <p>sagesse-des-chirurgiens</p>	<p>crépis des toits ♦♦</p> <p>ortie royale</p> <p>kochia à balais</p> <p>renouée persicaire</p> <p>chénopode blanc</p> <p>moutarde des champs</p> <p>amarante à racine rouge</p>	<p>petite herbe à poux♦♦</p> <p>matricaire inodore</p> <p>bourse-à-pasteur</p> <p>renouée</p> <p>laiteron potager (répression seulement)</p> <p>tabouret des champs</p> <p>soude roulante</p>
	<p>Graminées annuelles supprimées :</p>		
	<p>orge spontané</p> <p>brome des toits</p> <p>sétaire géante</p>	<p>sétaire verte</p> <p>folle avoine</p> <p>ivraie de Perse</p>	<p>blé spontané</p>

	<p>Mauvaises herbes vivaces supprimées : Pissenlit (semis, rosettes hivernantes, plantes matures jusqu'à 30 cm de diamètre)</p> <p>Mauvaises herbes vivaces réprimées : laiteron des champs ***</p>
<p><u>Pour un taux d'application de 900 à 2500 g e.a./ha, appliquer:</u></p> <p>1,8 à 5,0 L/ha (500 g e.a./L)</p> <p>1,9 à 5,2 L/ha (480 g e.a./L)</p> <p>2,0 à 5,6 L/ha (450 g e.a./L)</p> <p>2,5 à 6,9 L/ha (360 g e.a./L)</p> <p>Utiliser un volume d'eau de 100 L/ha</p>	<p>Mauvaises herbes supprimées : Toutes celles indiquées ci-dessus plus la suppression du laiteron annuel</p> <p>Mauvaises herbes vivaces supprimées : chardon des champs (stade de rosette) chiendent</p>
<p><u>Pour un taux d'application de 1700 à 2500 g e.a./ha, appliquer:</u></p> <p>3,4 à 5,0 L/ha (500 g e.a./L)</p> <p>3,6 à 5,2 L/ha (480 g e.a./L)</p> <p>3,8 à 5,6 L/ha (450 g e.a./L)</p> <p>4,7 à 6,9 L/ha (360 g e.a./L)</p> <p>Utiliser un volume d'eau de 100 L/ha</p>	<p>Mauvaises herbes supprimées : Toutes celles indiquées ci-dessus plus la suppression du chardon des champs (stade du bouton ou ultérieur)</p>

†Le taux d'application du produit dépend de la garantie du produit. Se référer à l'étiquette du glyphosate pour plus d'information sur les mauvaises herbes supprimées, le mode d'emploi ainsi que les restrictions et les mises en garde de l'étiquette.

*Y compris toutes les variétés de canola tolérant aux herbicides

** Moins de 8 cm de haut

***Les applications effectuées à des stades plus avancés seront moins efficaces

GF-1352 Herbicide + Glyphosate + Heat LQ Herbicide ou Heat WG Herbicide

Appliquer entre 450 et 2 500 grammes e.a. par hectare d'herbicide au glyphosate (présent en tant que sel d'isopropylamine, de sel diammonium, de sel triméthylsulfonium, de sel potassium ou de sel de diméthylamine) mélangé en réservoir à 14 g d'herbicide GF-1352 par hectare, plus 53 mL/ha de Heat LQ ou 26 g/ha de Heat WG.

Taux de Glyphosate†	Mauvaises herbes supprimées ou réprimées																														
<p><u>Pour un taux d'application de 450 g e.a./ha, appliquer :</u> 0,90 L/ha (500 g e.a./L) 0,94 L/ha (480 g e.a./L) 1,0 L/ha (450 g e.a./L) 1,25 L/ha (360 g e.a./L) Utiliser un volume d'eau de 50 à 100 L/ha</p>	<p>Mauvaises herbes à feuilles larges annuelles supprimées ou réprimées :</p> <table border="0"> <tr> <td>renouée liseron (stade de 8 feuilles)</td> <td>sagesse-des-chirurgiens</td> <td>amarante à racine rouge (stade de 8 feuilles)</td> </tr> <tr> <td>canola spontané*</td> <td>crépis des toits (8 cm)</td> <td>petite herbe à poux (8 cm)</td> </tr> <tr> <td>stellaire moyenne</td> <td>ortie royale</td> <td></td> </tr> <tr> <td>gaillet gratteron (stade de 4 verticilles)</td> <td>kochia à balais (15 cm)</td> <td>bourse-à-pasteur</td> </tr> <tr> <td>saponaire des vaches</td> <td>renouée persicaire</td> <td>renouée</td> </tr> <tr> <td>lin spontané</td> <td>chénopode blanc (stade de 8 feuilles)</td> <td>tabouret des champs</td> </tr> <tr> <td>vergerette du Canada (stade de 8 feuilles)</td> <td>moutarde des champs (stade de 8 feuilles)</td> <td>soude roulante</td> </tr> </table> <p>Graminées annuelles supprimées:</p> <table border="0"> <tr> <td>orge spontanée</td> <td>sétaire verte</td> <td>ivraie de Perse</td> </tr> <tr> <td>brome des toits</td> <td>folle avoine</td> <td>blé spontanée</td> </tr> <tr> <td>sétaire géante</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	renouée liseron (stade de 8 feuilles)	sagesse-des-chirurgiens	amarante à racine rouge (stade de 8 feuilles)	canola spontané*	crépis des toits (8 cm)	petite herbe à poux (8 cm)	stellaire moyenne	ortie royale		gaillet gratteron (stade de 4 verticilles)	kochia à balais (15 cm)	bourse-à-pasteur	saponaire des vaches	renouée persicaire	renouée	lin spontané	chénopode blanc (stade de 8 feuilles)	tabouret des champs	vergerette du Canada (stade de 8 feuilles)	moutarde des champs (stade de 8 feuilles)	soude roulante	orge spontanée	sétaire verte	ivraie de Perse	brome des toits	folle avoine	blé spontanée	sétaire géante		
renouée liseron (stade de 8 feuilles)	sagesse-des-chirurgiens	amarante à racine rouge (stade de 8 feuilles)																													
canola spontané*	crépis des toits (8 cm)	petite herbe à poux (8 cm)																													
stellaire moyenne	ortie royale																														
gaillet gratteron (stade de 4 verticilles)	kochia à balais (15 cm)	bourse-à-pasteur																													
saponaire des vaches	renouée persicaire	renouée																													
lin spontané	chénopode blanc (stade de 8 feuilles)	tabouret des champs																													
vergerette du Canada (stade de 8 feuilles)	moutarde des champs (stade de 8 feuilles)	soude roulante																													
orge spontanée	sétaire verte	ivraie de Perse																													
brome des toits	folle avoine	blé spontanée																													
sétaire géante																															
<p><u>Pour un taux d'application de 900 à 2500 g e.a./ha, appliquer:</u> 1,8 à 5,0 L/ha (500 g e.a./L) 1,9 à 5,2 L/ha (480 g e.a./L) 2,0 à 5,6 L/ha (450 g e.a./L) 2,5 à 6,9 L/ha (360 g e.a./L) Utiliser un volume d'eau de 100 L/ha</p>	<p>Mauvaises herbes à feuilles larges annuelles supprimées: Toutes celles indiquées ci-dessus plus la suppression du laitron annuel</p> <p>Mauvaises herbes vivaces supprimées : chardon des champs (stade de rosette jusqu'à 50 cm de hauteur) pissenlit (jusqu'à 15 cm de diamètre et au stade de rosette à pleine floraison (pré-récolte))</p>																														
<p><u>Pour un taux d'application de 1344 à 2500 g e.a./ha, appliquer:</u> 2,7 à 5,0 L/ha (500 g e.a./L) 2,8 à 5,2 L/ha (480 g e.a./L) 3,0 à 5,6 L/ha (450 g e.a./L) 3,7 à 6,9 L/ha (360 g e.a./L)</p>	<p>Mauvaises herbes vivaces supprimées: Toutes celles indiquées ci-dessus plus la suppression du chardon des champs (stade du bouton ou ultérieur) pissenlit (plus de 15 cm de diamètre)</p>																														

Utiliser un volume d'eau de 100 L/ha
--

†Le taux d'application du produit dépend de la garantie du produit. Se référer à l'étiquette du glyphosate pour plus d'information sur les mauvaises herbes supprimées, le mode d'emploi ainsi que les restrictions et les mises en garde de l'étiquette.

*Y compris toutes les variétés de canola tolérant aux herbicides

Instructions pour le mélange

1. Remplir d'eau la moitié du réservoir de pulvérisation.
2. Commencer l'agitation.
3. Ajouter la quantité requise de GF-1352, poursuivre l'agitation.
4. Ajouter la quantité requise de glyphosate, poursuivre l'agitation.
5. Mettre dans le réservoir de pulvérisation suffisamment d'eau pour pulvériser de 50 à 100 L de mélange par hectare.

Moment de l'application

Appliquer sur les mauvaises herbes en croissance lorsqu'elles sont au stade de 2 à 4 feuilles, à moins d'indication contraire ci-dessus. Des conditions extrêmes comme une sécheresse ou une température près du point de congélation avant, au moment de, ou après l'application, peuvent nuire à la suppression des mauvaises herbes. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront touchées. Un feuillage mouillé au moment de l'application peut diminuer la suppression. Si les mauvaises herbes sont nombreuses, la suppression peut être réduite.

Présemis (printemps ou automne)

On peut appliquer l'herbicide GF-1352 + glyphosate avant la plantation et pas plus que 48 heures après la plantation avant l'émergence de toute culture. Les champs ayant été traités avec l'herbicide GF-1352 + glyphosate peuvent être ensemencés en orge, en avoine, en blé de printemps (y compris durum), en blé d'hiver ou aménagés en jachère d'été.

Jachère chimique

Du 1^{er} mai au 31 juillet : On peut appliquer l'herbicide GF-1352 sur les champs en jachère d'été et ensemencés à l'automne en blé d'hiver et au printemps suivant en orge, en canola, en avoine, en pois ou en blé (y compris durum) ou aménagés en jachère d'été.

Application à l'automne

On peut appliquer l'herbicide GF-1352 plus glyphosate sur le chaume ou les champs aménagés en jachère d'été après le 1^{er} août et avant l'englacement. On peut ensemencer à l'automne en blé d'hiver et au printemps suivant en orge, en avoine ou en blé de printemps (y compris durum) ou aménager en jachère.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR - HERBICIDE GF-1352 + HERBICIDES DE TRIBÉNURON-MÉTHYLE + GLYPHOSATE (PRÉSENT EN TANT QUE SEL D'ISOPROPYLAMINE, DE SEL DE DIAMMONIUM, DE SEL DE TRIMÉTHYLSULFONIUM, DE SEL DE POTASSIUM OU DE SEL DE DIMÉTHYLAMINE)

L'herbicide GF-1352 + herbicides de tribénuron-méthyle + glyphosate (PRÉSENT EN TANT QUE SEL D'ISOPROPYLAMINE, DE SEL DE DIAMMONIUM, DE SEL DE TRIMÉTHYLSULFONIUM, DE SEL DE POTASSIUM OU DE SEL DE DIMÉTHYLAMINE) supprimeront les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées annuelles lorsqu'appliqués comme traitement en jachère d'été, ou appliqués à l'automne après la récolte sur le sol qui sera ensemencé à l'automne avec du blé d'hiver, ou le printemps suivant avec du blé de printemps (y compris durum), de l'orge et de l'avoine.

On doit appliquer le mélange herbicide GF-1352 + herbicides de tribénuron-méthyle + glyphosate sur des mauvaises herbes émergées en croissance active. Des conditions de croissance chaudes et humides favorisent la croissance de mauvaises herbes et augmentent l'action du GF-1352 + herbicides de tribénuron-méthyle + glyphosate en permettant une absorption foliaire et un contact maximum. Une température froide ou une sécheresse peut amener l'endurcissement des mauvaises herbes ; il est alors possible qu'elles ne soient pas réprimées ou supprimées efficacement et qu'une repousse survienne. Pour des résultats optimaux, assurer une couverture complète des mauvaises herbes ciblées.

Le mélange herbicide GF-1352 + herbicides de tribénuron-méthyle + glyphosate freine rapidement la croissance des mauvaises herbes sensibles. Toutefois, les symptômes typiques (décoloration) de mauvaises herbes dépérissantes peuvent ne pas être visibles de 1 à 2 semaines après l'application, tout dépendant des conditions de croissance et de la sensibilité des mauvaises herbes. Le degré de suppression et la durée des effets dépendent de la sensibilité des mauvaises herbes, de leur grosseur, de la concurrence vitale des cultures et des conditions de croissance au moment où la pulvérisation s'effectue, après celle-ci, ainsi que sur la couverture de pulvérisation.

Retarder l'application jusqu'à ce que les mauvaises herbes aient émergé jusqu'aux stades décrits (voir la liste des mauvaises herbes dans les tableaux « Mauvaises herbes supprimées ou réprimées avec l'herbicide GF-1352 + glyphosate » et « Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par le mélange en réservoir d'herbicide GF-1352 + tribénuron-méthyle ») afin qu'il y ait une surface foliaire adéquate pour recevoir la pulvérisation. Les mauvaises herbes non émergées ou la végétation provenant de rhizomes souterrains ou de porte-greffes de vivaces ne seront pas touchées par la pulvérisation et continueront à pousser. Par conséquent, on obtient une suppression plus efficace de la plupart des mauvaises herbes vivaces lorsqu'on effectue le traitement à des stades de croissances tardifs approchant la maturité.

Ne pas traiter lorsque les conditions de croissance sont médiocres, par exemple en cas de sécheresse, de maladie ou de dégâts causés par les insectes, sans quoi la suppression pourrait être moindre. Une épaisse couche de poussière sur les mauvaises herbes peut aussi réduire l'efficacité du traitement.

Ce mélange en réservoir n'exerce pas d'effet herbicide résiduel à long terme. Pour obtenir une suppression résiduelle des mauvaises herbes subséquente, adopter un programme approuvé expliqué sur les livrets d'herbicides. Lire et respecter avec soin les précautions et les autres renseignements que donnent les étiquettes de tous les herbicides utilisés.

Une pluie forte, immédiatement après le traitement, peut lessiver l'herbicide du feuillage et forcer un traitement additionnel. Ne pas appliquer le produit si la pluie semble imminente.

Ne pas mélanger à un surfactant, à un pesticide, à de l'huile herbicide ou à une autre matière que de l'eau, à moins d'indication contraire dans ce livret. Pour de meilleurs résultats, effectuer une pulvérisation qui couvre uniformément et parfaitement les plantes. Ne pas pulvériser le feuillage des mauvaises herbes jusqu'au ruissellement.

Mode d'action

Ce mélange en réservoir d'herbicide s'achemine dans la plante jusqu'à l'intérieur des racines, à partir du point de contact avec le feuillage. Sur la plupart des mauvaises herbes annuelles, les effets sont visibles après 2 à 4 jours. Toutefois, sur la plupart des mauvaises herbes vivaces, le délai peut être de 7 à 10 jours. Un temps extrêmement frais ou nuageux au moment du traitement peut ralentir l'action du produit et retarder les signes visibles de suppression. Les effets visibles sont le flétrissement et le jaunissement graduels de la plante, qui s'accroissent jusqu'au brunissement complet des organes aériens et à la détérioration des organes souterrains de la plante.

ATTENTION: ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LE FEUILLAGE, LES TIGES VERTES OU LES FRUITS DES CULTURES, DES PLANTES ET DES ARBRES NON VISÉS, CAR ILS POURRAIENT ÊTRE DÉTRUITS OU GRAVEMENT ENDOMMAGÉS.

APPLIQUER CES SOLUTIONS PULVÉRISABLES AVEC UN APPAREIL BIEN ENTRETENU ET CALBRÉ DE FAÇON À DÉBITER LE VOLUME VOULU DE PRODUIT.

ÉVITER LA DÉRIVE DU PRODUIT - LORS DE L'APPLICATION, PRENDRE GRAND SOIN DE NE PAS ENDOMMAGER LES PLANTES ET LES CULTURES UTILES. Éviter toute dérive, car même d'infimes quantités pulvérisées peuvent endommager gravement ou détruire les cultures, les plantes ou les autres superficies voisines qu'on n'a pas l'intention de traiter, ou peuvent causer d'autres effets non recherchés. Ne pas traiter quand le vent souffle en rafales ou dépasse 8 km/h ou lorsque d'autres facteurs, y compris des vents moins forts, risquent de faire dériver l'herbicide. Lors de la pulvérisation, éviter les combinaisons de pression et de type de buses produisant de fines particules (bruine), celles-ci étant plus susceptibles de dériver.

NE PAS UTILISER DANS LES SERRES. LES RÉSULTATS RISQUENT D'ÊTRE MOINS EFFICACES SI ON UTILISE UNE EAU BOUEUSE, PAR EXEMPLE DE L'EAU D'UN ÉTANG OU D'UN FOSSÉ SANS REVÊTEMENT.

Directives d'application

On peut mélanger en réservoir le GF-1352 à des herbicides au tribénuron-méthyle et au glyphosate (présent en tant que sel d'isopropylamine, de sel de diammonium, de sel de triméthylsulfonium, de sel de potassium ou de sel de diméthylamine) pour élargir le spectre de mauvaises herbes à feuilles larges. Ces mélanges en réservoir permettront de supprimer la plupart des graminées et des espèces à feuilles larges.

Herbicide GF-1352 + herbicides de tribénuron-méthyle + glyphosate (présent en tant que sel d'isopropylamine, de sel de diammonium, de sel de triméthylsulfonium, de sel de potassium ou de sel de diméthylamine)

Appliquer entre 450 et 2500 grammes e.a. par hectare d'herbicide au glyphosate (présent en tant que sel d'isopropylamine, de sel de diammonium, de sel de triméthylsulfonium, de sel de potassium ou de sel de diméthylamine) mélangé en réservoir à 20 g d'herbicide GF-1352 par hectare et 7,5 g i.a./ha d'herbicide tribénuron-méthyle.

Toujours se référer à l'étiquette du produit d'association pour de plus amples renseignements sur les mauvaises herbes supprimées, les directives d'utilisation, les restrictions et les précautions..

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées avec l'herbicide GF-1352 + herbicides de tribénuron-méthyle + glyphosate (présent en tant que sel d'isopropylamine, de sel de diammonium, de sel de triméthylsulfonium, de sel de potassium ou de sel de diméthylamine)

Taux de tribénuron-méthyle	Taux de glyphosate†	Mauvaises herbes supprimées ou réprimées																								
7,5 g i.a./ha	<p>Pour un taux d'application de 450 g e.a./ha, appliquer :</p> <p>0,90 L/ha (500 g e.a./L)</p> <p>0,94 L/ha (480 g e.a./L)</p> <p>1,0 L/ha (450 g e.a./L)</p>	<p>Mauvaises herbes à feuilles larges annuelles supprimées ou réprimées:</p> <table> <tr> <td>renouée liseron</td> <td>crépis des toits **</td> <td>petite herbe à poux**</td> </tr> <tr> <td>canola spontané *</td> <td>ortie royale</td> <td>matricaire inodore</td> </tr> <tr> <td>stellaire moyenne</td> <td>kochia à balais</td> <td>bourse-à-pasteur</td> </tr> <tr> <td>gaillet gratteron</td> <td>renouée persicaire</td> <td>renouée</td> </tr> <tr> <td>saponaire des vaches</td> <td>chénopode blanc</td> <td>laiteron potager (répression seulement)</td> </tr> <tr> <td>lin spontané</td> <td>moutarde des champs</td> <td>tabouret des champs</td> </tr> <tr> <td>vergerette du Canada**</td> <td>amarante à racine rouge</td> <td>soude roulante</td> </tr> <tr> <td>sagesse-des-chirurgiens</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	renouée liseron	crépis des toits **	petite herbe à poux**	canola spontané *	ortie royale	matricaire inodore	stellaire moyenne	kochia à balais	bourse-à-pasteur	gaillet gratteron	renouée persicaire	renouée	saponaire des vaches	chénopode blanc	laiteron potager (répression seulement)	lin spontané	moutarde des champs	tabouret des champs	vergerette du Canada**	amarante à racine rouge	soude roulante	sagesse-des-chirurgiens		
renouée liseron	crépis des toits **	petite herbe à poux**																								
canola spontané *	ortie royale	matricaire inodore																								
stellaire moyenne	kochia à balais	bourse-à-pasteur																								
gaillet gratteron	renouée persicaire	renouée																								
saponaire des vaches	chénopode blanc	laiteron potager (répression seulement)																								
lin spontané	moutarde des champs	tabouret des champs																								
vergerette du Canada**	amarante à racine rouge	soude roulante																								
sagesse-des-chirurgiens																										

	<p>1,25 L/ha (360 g e.a./L)</p> <p>Utiliser un volume d'eau de 50 à 100 L/ha</p>	<p>Graminées annuelles supprimées : orge spontané sétaire verte blé spontané brome des toits folle avoine sétaire géante ivraie de Perse</p> <p>Mauvaises herbes vivaces supprimées : Pissenlit (semis, rosettes hivernantes, plantes matures jusqu'à 30 cm de diamètre)</p>
7,5 g i.a./ha	<p>Pour un taux d'application de 900 à 2500 g e.a./ha, appliquer :</p> <p>1,8 à 5,0 L/ha (500 g e.a./L)</p> <p>1,9 à 5,2 L/ha (480 g e.a./L)</p> <p>2,0 à 5,6 L/ha (450 g e.a./L)</p> <p>2,5 à 6,9 L/ha (360 g e.a./L)</p> <p>Utiliser un volume d'eau de 100 L/ha</p>	<p>Mauvaises herbes supprimées : Toutes celles indiquées ci-dessus plus la suppression du laiteron annuel</p> <p>Mauvaises herbes vivaces supprimées : chardon des champs (stade de rosette) chiendent</p>
7,5 g i.a./ha	<p>Pour un taux d'application de 1700 à 2500 g e.a./ha, appliquer :</p> <p>3,4 à 5,0 L/ha (500 g e.a./L)</p> <p>3,6 à 5,2 L/ha (480 g e.a./L)</p> <p>3,8 à 5,6 L/ha (450 g e.a./L)</p> <p>4,7 à 6,9 L/ha (360 g e.a./L)</p> <p>Utiliser un volume d'eau de 100 L/ha</p>	<p>Mauvaises herbes supprimées : Toutes celles indiquées ci-dessus plus la suppression du chardon des champs (stade du bouton ou ultérieur)</p>

†Le taux d'application du produit dépend de la garantie du produit. Se référer à l'étiquette du glyphosate pour plus d'information sur les mauvaises herbes supprimées, le mode d'emploi ainsi que les restrictions et les mises en garde de l'étiquette.

- ♦Y compris toutes les variétés de canola tolérant aux herbicides
- ♦♦ Moins de 8 cm de haut
- ♦♦♦ Les applications effectuées à des stades plus avancés seront moins efficaces

Instructions pour le mélange

1. Remplir d'eau la moitié du réservoir de pulvérisation.
2. Commencer l'agitation.
3. Ajouter la quantité requise d'herbicide GF-1352, poursuivre l'agitation.
4. Ajouter la quantité requise de tribénuron-méthyle, poursuivre l'agitation
5. Ajouter la quantité requise de glyphosate, poursuivre l'agitation.
6. Mettre dans le réservoir de pulvérisation suffisamment d'eau pour pulvériser de 50 à 100 L de mélange de pulvérisation par hectare.

Moment de l'application

Appliquer sur les mauvaises herbes en croissance lorsqu'elles sont au stade de 2 à 4 feuilles, à moins d'indication contraire ci-dessus. Des conditions extrêmes comme une sécheresse ou une température près du point de congélation avant, au moment de, ou après l'application, peuvent nuire à la suppression des mauvaises herbes. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront touchées. Un feuillage mouillé au moment de l'application peut diminuer la suppression. Si les mauvaises herbes sont nombreuses, la suppression peut être réduite.

Application à l'automne

On peut appliquer l'herbicide GF-1352 + tribénuron méthyle + glyphosate sur le chaume ou les champs aménagés en jachère d'été après le 1^{er} août et avant l'englacement. On peut semer à l'automne en blé d'hiver et au printemps suivant en blé de printemps (y compris durum), en orge et en avoine.

Jachère chimique

Du 1^{er} mai au 31 juillet : On peut appliquer l'herbicide GF-1352 + tribénuron méthyle + glyphosate sur les champs en jachère et semés à l'automne en blé d'hiver et au printemps suivant en blé de printemps (y compris durum), en orge et en avoine.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR – HERBICIDE GF-1352 + HERBICIDE AXIAL 100EC OU HERBICIDE HORIZON NG

Pour supprimer les graminées annuelles (voir le tableau ci-dessous), mélanger en réservoir l'herbicide GF-1352 avec l'herbicide Axial 100EC ou l'herbicide Horizon NG. Se référer au tableau ci-dessus pour connaître les mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées avec l'herbicide GF-1352. Bien lire les étiquettes de tous les produits pour plus d'information sur les mesures de précaution, les intervalles avant récolte, les exigences en matière de zone tampon et les directives d'utilisation additionnelles.

Mélanges en réservoir de l'herbicide GF-1352 pour la suppression de graminées annuelles

Produit d'association	Cultures homologuées	Taux de l'herbicide (Produit/ha)	Taux de l'adjuvant	Mauvaises herbes additionnelles supprimées
Herbicide Axial 100 EC	blé de printemps orge de printemps	600 mL	Adigor 700 mL/ha	folle avoine, sétaire verte*, sétaire glauque, échinochloa pied-de-coq, avoine spontanée, graines de l'alpiste des Canaries spontanées, panic millet
Herbicide Horizon NG	blé de printemps blé durum	930 mL	Non requis	folle avoine, sétaire verte

*Une réduction de la suppression de la sétaire verte est possible lorsque mélangé en réservoir avec l'herbicide Axial 100EC.

Pour supprimer des mauvaises herbes additionnelles, on peut ajouter du MCPA Ester à ces mélanges en réservoir, soit un maximum de 420 g e.a./ha (équivalent à 840 mL/ha de MCPA LV500). Se référer à l'étiquette du MCPA Ester pour les taux inférieurs à 420 g e.a./ha et les mauvaises herbes supprimées.

Instructions pour le mélange

1. Commencer à remplir le réservoir du pulvérisateur avec de l'eau propre, puis activer l'agitateur.
L'agitation doit se poursuivre durant toute la procédure de mélange et de pulvérisation.
2. Lorsque le pulvérisateur est plein d'eau aux trois-quarts, ajouter l'herbicide GF-1352 et agiter durant 2 à 3 minutes.
3. S'il est prévu d'utiliser du 2,4-D Ester, du MCPA Ester ou du Curtail™ M, les ajouter ensuite.
4. Ajouter l'herbicide Axial 100EC ou l'herbicide Horizon NG. Agiter durant 2 à 3 minutes.
5. Ajouter l'adjuvant requis.
6. Agiter pendant 1 à 2 minutes avant d'ajouter le reste de l'eau puis maintenir une agitation constante.
7. Après toute interruption de la pulvérisation, agiter à fond avant de continuer à pulvériser.
8. **Utiliser la suspension pulvérisable aussitôt qu'elle est préparée.**
9. Si un film huileux commence à se former dans le réservoir, vider ce dernier puis le nettoyer tel qu'indiqué sur cette étiquette.

MÉLANGE EN RÉSERVOIR - HERBICIDE GF-1352 + HERBICIDE MCPA ESTER

Cultures homologuées

Blé de printemps (y compris durum), blé d'hiver, orge de printemps et avoine.

Directives d'application

Pour supprimer un large éventail de mauvaises herbes à feuilles larges, appliquer l'herbicide GF-1352 à raison de 100 ml/ha mélangé en réservoir au MCPA ester à raison de 350 e.a./ha (p. ex. MCPA LV 500 à 0,70 L/ha) dans 100 L d'eau par hectare. Appliquer sur le blé, l'orge et l'avoine en croissance active au stade de 2 à 6 feuilles. Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis. Suivre toutes les précautions, directives d'utilisation et restrictions indiquées sur les étiquettes des produits d'association.

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par le mélange en réservoir d'herbicide GF-1352 + herbicide MCPA Ester

Mauvaises herbes supprimées :

renouée liseron	ortie royale***	petite herbe à poux
bardane**	chénopode blanc	bourse-à-pasteur
canola spontané*	neslie paniculée	renouée
stellaire moyenne	moutarde des champs	tabouret des champs
gaillet gratteron	amarante à racine rouge***	tournesol annuel**
saponaire des vaches	ansérine de Russie**	
sagesse-des-chirurgiens (rosettes de printemps seulement)	laitue scariole**	

Mauvaises herbes réprimées :

pissenlit (semis ou rosettes hivernantes de moins de 15 cm) ***	laiteron des champs
plantain (parties érigées)	érodium cicutaire***
laiteron potager	chardon des champs***
	crépis des toits

* Comprend les variétés de canola résistantes aux herbicides

** Jusqu'au stade de 4 feuilles

*** On peut obtenir une suppression optimale en ajoutant 70 g e.a./ha d'herbicide MCPA Ester

Instructions pour le mélange

1. Remplir d'eau la moitié du réservoir du pulvérisateur.
2. Commencer l'agitation.
3. Ajouter la quantité requise d'herbicide GF-1352.
4. Ajouter la quantité requise d'herbicide MCPA Ester et poursuivre l'agitation.
5. Mettre dans le réservoir du pulvérisateur suffisamment d'eau pour pulvériser 100 L de mélange par hectare.
6. Suivre les directives et les mesures de précaution indiquées ci-dessus, surtout en cas d'application près de cultures sensibles (p. ex. le canola et les légumineuses).
7. Suivre les directives de nettoyage du pulvérisateur.

Note : Ne pas ajouter d'adjuvant à ce mélange en réservoir.

Délais d'attente avant la récolte/le pâturage (herbicide GF-1352 + herbicide MCPA Ester)

1. Délai pour la coupe du foin ou le pâturage des champs traités : 7 jours après l'application.
2. Délai avant la récolte de la culture traitée : 60 jours après l'application.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR - HERBICIDE GF-1352 + HERBICIDE MCPA ESTER + AUTRES HERBICIDES

Cultures homologuées

blé de printemps (y compris durum) et orge de printemps

Ne pas appliquer ces mélanges en réservoir sur l'avoine.

Mode d'application

Des mélanges en réservoir d'herbicide GF-1352 + MCPA Ester avec d'autres herbicides permettent de supprimer un large éventail de mauvaises herbes à feuilles larges et de graminées annuelles spécifiées. Appliquer sur le blé et l'orge en croissance active au stade de 2 à 6 feuilles. Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis. Suivre toutes les précautions, délais avant récolte et directives d'utilisation indiqués sur les étiquettes de l'herbicide GF-1352 et des produits d'association.

Mélanges en réservoir de l'herbicide GF-1352 + herbicide MCPA Ester + autres herbicides

Produit d'association	Cultures homologuées	Taux de l'herbicide (Produit/ha)	Taux de l'adjuvant	Mauvaises herbes additionnelles supprimées
Herbicide Assert 300 SC	blé (printemps et durum), orge de printemps	1,6 L	Se référer à l'étiquette de l'herbicide Assert 300 SC	folle avoine
Herbicide Everest 2.0 [†]	blé (printemps et durum)	36 à 72 mL/ha	Tensioactif non ionique (voir étiquette) 0,25% v/v	folle avoine et sétaire verte
Simplicity™	blé (printemps et durum)	500 mL	Non requis	folle avoine, échinochloa pied-de-coq, brome du Japon, ortie royale**amarante à racine rouge**

Herbicide Axial 100EC	blé de printemps, orge de printemps	600 mL	Adigor 700 mL/ha	folle avoine, sétaire verte***, sétaire glauque, échinochloa pied-de-coq***, avoine spontanée, graines de l'alpiste des Canaries spontanées, panic millet
------------------------------	-------------------------------------	--------	------------------	---

† Afin de déterminer lorsque les taux plus élevés doivent être utilisés, consulter l'étiquette de l'herbicide Everest 2.0.

*Le blé (y compris le blé durum) exposé au moment de l'application à un sol engorgé ou saturé en eau, à des températures extrêmes comme la chaleur ou le gel, à la sécheresse, à une fertilité faible ou à la maladie, pourrait souffrir de lésions inacceptables. De telles conditions peuvent également nuire à la suppression des mauvaises herbes.

**MCPA additionnel non requis.

***Une répression seulement de la sétaire verte et une réduction de la suppression de l'échinochloa pied-de-coq sont possibles.

Instructions pour le mélange

1. Remplir d'eau la moitié du réservoir du pulvérisateur.
2. Commencer l'agitation.
3. Ajouter l'herbicide GF-1352 (voir les notes 2 et 3 ci-dessous).
4. Ajouter l'herbicide MCPA Ester puis poursuivre l'agitation.
5. Ajouter la quantité requise de produit d'association puis poursuivre l'agitation.
6. Mettre dans le réservoir du pulvérisateur suffisamment d'eau pour pulvériser 100 L de mélange par hectare.
7. Suivre les directives et les mesures de précaution indiquées ci-dessus, surtout en cas d'application près de cultures sensibles (p. ex. le canola et les légumineuses).
8. Suivre les directives de nettoyage du pulvérisateur.

Note 1 : N'ajouter que l'adjuvant recommandé ci-dessus. Suivre les directives indiquées sur l'étiquette du produit d'association pour connaître la séquence du mélange et toute directive spécifique au mélange.

Note 2 : Lorsqu' on utilise l'herbicide Assert 300 SC, ajouter les produits d'association dans l'ordre suivant : Herbicide GF-1352, Spray Water pH Adjuster (correcteur d'acidité), Herbicide Assert 300 SC, Herbicide MCPA Ester.

Note 3 : Lorsqu' on utilise l'herbicide Everest 2.0, ajouter les produits d'association dans l'ordre suivant : Herbicide Everest 2.0, produit d'association, adjuvant.

MÉLANGE EN RÉSERVOIR –HERBICIDE GF-1352 + HERBICIDE CURTAIL™ M

Cultures homologuées

Blé de printemps (y compris durum), orge de printemps et avoine

Mode d'application

Pour supprimer un large éventail de mauvaises herbes à feuilles larges ainsi que le chardon des champs et le laiteron des champs, appliquer l'herbicide GF-1352 à raison de 20 g/ha mélangé en réservoir avec 1,5 L/ha d'herbicide Curtail M dans 100 L d'eau par hectare. Appliquer sur le blé, l'orge et l'avoine en croissance active au stade de 2 à 6 feuilles. Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis. Suivre toutes les précautions, directives d'utilisation et restrictions indiquées sur les étiquettes des produits d'association.

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par le mélange en réservoir d'herbicide GF-1352 + herbicide Curtail M

Mauvaises herbes supprimées :

renouée liseron	chénopode blanc	laiteron potager
canola spontané*	moutarde des champs	tabouret des champs
stellaire moyenne	crépis des toits (semis de moins de 20 cm)	érodium cicutaire
gaillet gratteron	amarante à racine	chardon des champs
saponaire des vaches	rouge	
pissenlits (semis et rosettes hivernantes de moins de 15 cm)	bourse-à-pasteur	
sagesse-des-chirurgiens (rosettes de printemps seulement)	renouée	
ortie royale	laiteron des champs (parties érigées seulement) **	

*Comprend les variétés de canola résistantes aux herbicides.

**Suppression non observée avant un minimum de 40 jours après le traitement.

Mauvaises herbes réprimées :

- pissenlit (rosettes hivernantes de plus de 15 cm, plantes matures)
- plantain (parties érigées)

Instructions pour le mélange

1. Remplir d'eau la moitié du réservoir du pulvérisateur.
2. Commencer l'agitation.
3. Ajouter la quantité requise d'herbicide GF-1352.
4. Ajouter la quantité requise d'herbicide Curtail M et poursuivre l'agitation.
5. Mettre dans le réservoir du pulvérisateur suffisamment d'eau pour pulvériser 100 L de mélange par hectare.
6. Suivre les directives et les mesures de précaution indiquées ci-dessus, surtout en cas d'application près de cultures sensibles (p. ex. le canola et les légumineuses).
7. Suivre les directives de nettoyage du pulvérisateur.

Note : Ne pas ajouter d'adjuvant à ce mélange en réservoir.

Délais d'attente avant la récolte/le pâturage (herbicide GF-1352 + herbicide Curtail M)

1. Délai pour la coupe du foin ou le pâturage des champs traités : 7 jours après l'application.
2. Délai avant la récolte de la culture traitée : 60 jours après l'application.
3. Retirer des champs traités le bétail au moins 3 jours avant d'être envoyés à l'abattoir

MÉLANGES EN RÉSERVOIR - HERBICIDE GF-1352 + HERBICIDE CURTAIL M + AUTRES HERBICIDES

Cultures homologuées

Blé de printemps (y compris durum) et orge de printemps

Ne pas appliquer ces mélanges en réservoir sur l'avoine.

Mode d'application

Des mélanges en réservoir d'herbicide GF-1352 + herbicide MCPA Ester ou herbicide Curtail M avec d'autres herbicides permettent de supprimer un large éventail de mauvaises herbes à feuilles larges et de graminées annuelles spécifiées. Appliquer sur le blé et l'orge en croissance active au stade de 2 à 6 feuilles. Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis. Suivre toutes les précautions, délais avant récolte et directives d'utilisation indiqués sur les étiquettes de l'herbicide GF-1352 et des produits d'association.

Mélanges en réservoir de l'herbicide GF-1352 + herbicide Curtail M + autres herbicides

Produit d'association	Cultures homologuées	Taux de l'herbicide (Produit/ha)	Taux de l'adjuvant	Mauvaises herbes additionnelles supprimées
Herbicide Assert 300 SC	blé (printemps et durum), orge de printemps	1,6 L	Se référer à l'étiquette d'Assert 300 SC	folle avoine
Herbicide Everest 2.0†*	blé (printemps et durum)	36 à 72 mL/ha	Tensioactif non ionique (voir étiquette) 0,25% v/v	folle avoine et sétaire verte
Simplicity	blé (printemps et durum)	500 mL	Non requis	folle avoine, échinochloa pied-de-coq, brome du Japon, sétaire glauque
Herbicide Axial 100EC	blé de printemps, orge de printemps	600 mL	Adigor 700 mL/ha	folle avoine, sétaire verte**, sétaire glauque échinochloa pied-de-coq**, avoine spontanée, graines de l'alpiste des Canaries spontanées, panic millet

† Afin de déterminer lorsque les taux plus élevés doivent être utilisés, consulter l'étiquette de l'herbicide Everest 2.0.

*Le blé (y compris le blé durum) exposé au moment de l'application à un sol engorgé ou saturé en eau, à des températures extrêmes comme la chaleur ou le gel, à la sécheresse, à une fertilité faible ou à la maladie, pourrait souffrir de lésions inacceptables. De telles conditions peuvent également nuire à la suppression des mauvaises herbes.

**Une répression seulement de la sétaire verte et une réduction de la suppression de l'échinochloa pied-de-coq sont possibles.

Instructions pour le mélange

1. Remplir d'eau la moitié du réservoir du pulvérisateur.
2. Commencer l'agitation.
3. Ajouter les produits d'association dans l'ordre approprié (voir les notes 2 et 3 ci-dessous) puis continuer l'agitation.
4. Mettre dans le réservoir du pulvérisateur suffisamment d'eau pour pulvériser 100 L de mélange par hectare.
5. Suivre les directives et les mesures de précaution indiquées ci-dessus, surtout en cas d'application près de cultures sensibles (p. ex. le canola et les légumineuses).
6. Suivre les directives de nettoyage du pulvérisateur.

Note 1 : N'ajouter que l'adjuvant recommandé. Suivre les directives indiquées sur l'étiquette du produit d'association pour connaître la séquence du mélange et toute directive spécifique au mélange.

Note 2 : Lorsqu' on utilise l'herbicide Assert 300 SC, ajouter les produits d'association dans l'ordre suivant : herbicide GF-1352, Spray Water pH Adjuster (Correcteur d'acidité), herbicide Assert 300 SC, herbicide Curtail M.

Note 3 : Lorsqu' on utilise l'herbicide Everest 2.0, ajouter les produits d'association dans l'ordre suivant : herbicide Everest 2.0, produit d'association, adjuvant. Il faut agiter vigoureusement pour dissoudre l'herbicide Everest 2.0 avant d'ajouter d'autres produits d'association.

MÉLANGE EN RÉSERVOIR – HERBICIDE GF-1352 + HERBICIDE 2,4-D ESTER

Cultures homologuées

Blé de printemps (y compris durum) et blé d'hiver.

Mode d'application

Pour supprimer un large éventail de mauvaises herbes à feuilles larges, appliquer l'herbicide GF-1352 à raison de 20 g/ha mélangé en réservoir à 560 g e.a./ha d'herbicide 2,4-D Ester (p. ex. 2,4-D LV600 à 1,0 L/ha). Suivre toutes les précautions, directives d'utilisation et restrictions indiquées sur les étiquettes des produits d'association. Appliquer lorsque le blé est entre le stade de 3 feuilles déployées et le stade de 6 feuilles. Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront touchées. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis.

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par le mélange en réservoir d'herbicide GF-1352 + herbicide 2,4-D Ester

Mauvaises herbes supprimées :

bardanette épineuse	sagesse-des-chirurgiens	petite herbe à poux
bardane	Kochia à balais♦♦	bourse-à-pasteur
sarrasin de Tartarie	renouée persicaire	renouée
renouée liseron	chénopode blanc	laiteron potager
canola spontané♦	neslie paniculée	tabouret des champs
stellaire moyenne	moutarde des champs	tournesol annuel
gaillet gratteron	crépis des toits♦♦♦	soude roulante
lampourde glousteron	amarante à racine rouge	vesce
saponaire des vaches	plantain	radis sauvage
pissenlit (semis et rosettes hivernantes)	laitue scariole	

♦ Comprend les variétés de canola tolérantes aux herbicides.

♦♦ Jusqu'à 5 cm de haut

♦♦♦ Stade de 1 à 2 feuilles

Mauvaises herbes réprimées :

ortie royale
laiteron des champs (suppression des parties épigées)
chardon des champs (suppression des parties épigées)

Instructions pour le mélange

1. Remplir d'eau la moitié du réservoir du pulvérisateur.
2. Commencer l'agitation.
3. Ajouter l'herbicide GF-1352.
4. Ajouter l'herbicide 2,4-D Ester puis poursuivre l'agitation.
5. Mettre dans le réservoir du pulvérisateur suffisamment d'eau pour pulvériser 100 L de mélange par hectare.
6. Suivre les directives et les mesures de précaution indiquées ci-dessus, surtout en cas d'application près de cultures sensibles (p. ex. le canola et les légumineuses).
7. Suivre les directives de nettoyage du pulvérisateur.

Délais d'attente avant la récolte/le pâturage (herbicide GF-1352 Herbicide + herbicide Ester)

1. Ne pas laisser paître les animaux laitiers en lactation dans les 7 jours suivant l'application.
2. Délai de récolte du fourrage ou de la coupe du foin : 30 jours après l'application.
3. Retirer des champs traités le bétail au moins 3 jours avant d'être envoyés à l'abattoir.
4. Délai avant la récolte de la culture traitée : 60 jours après l'application.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR DE L'HERBICIDE GF-1352 + HERBICIDE 2,4-D ESTER + AUTRES HERBICIDES

Cultures homologuées

blé de printemps (y compris durum)

Les mélanges en réservoir d'herbicide GF-1352 + herbicide 2,4-D Ester avec d'autres herbicides permettent de supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées annuelles spécifiées. Appliquer lorsque les cultures et les mauvaises herbes sont en croissance active. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis. Suivre toutes les précautions, délais avant récolte et directives d'utilisation indiqués sur les étiquettes de l'herbicide GF-1352 et des produits d'association.

Mélanges en réservoir de l'herbicide GF-1352 + herbicide 2,4-D Ester + autres herbicides

Produit d'association	Taux (produit/ha)	Taux de l'adjuvant	Mauvaises herbes additionnelles supprimées
Herbicide Assert 300 SC	1,6 L	Se référer à l'étiquette de l'herbicide Assert 300 SC	folle avoine
Herbicide Everest 2.0 [†]	36 à 72 mL/ha	Tensioactif non ionique (voir étiquette) 0,25% v/v	folle avoine et sétaire verte

[†] Afin de déterminer lorsque les taux plus élevés doivent être utilisés, consulter l'étiquette de l'herbicide Everest 2.0.

*Le blé (y compris le blé durum) exposé au moment de l'application à un sol engorgé ou saturé en eau, à des températures extrêmes comme la chaleur ou le gel, à la sécheresse, à une fertilité faible ou à la maladie, pourrait souffrir de lésions inacceptables. De telles conditions peuvent également nuire à la suppression des mauvaises herbes.

Instructions pour le mélange

1. Remplir d'eau la moitié du réservoir du pulvérisateur.
2. Commencer l'agitation.
3. Ajouter l'herbicide GF-1352 (voir les notes 2 et 3 ci-dessous).
4. Ajouter l'herbicide 2,4-D Ester puis poursuivre l'agitation.
5. Ajouter la quantité requise de produit d'association puis poursuivre l'agitation.
6. Mettre dans le réservoir du pulvérisateur suffisamment d'eau pour pulvériser 100 L de mélange par hectare.
7. Suivre les directives et les mesures de précaution indiquées ci-dessus, surtout en cas d'application près de cultures sensibles (p. ex. le canola et les légumineuses).
8. Suivre les directives de nettoyage du pulvérisateur.

Note 1 : N'ajouter que l'adjuvant recommandé ci-dessus. Suivre les directives indiquées sur l'étiquette du produit d'association pour connaître la séquence du mélange et toute directive spécifique au mélange.

Note 2 : Lorsqu' on utilise l'herbicide Assert 300 SC, ajouter les produits d'association dans l'ordre suivant : Herbicide GF-1352, Spray Water pH Adjuster (correcteur d'acidité), Herbicide Assert 300 SC, Herbicide 2,4-D Ester.

Note 3 : Lorsqu' on utilise l'herbicide Everest 2.0, ajouter les produits d'association dans l'ordre suivant : Herbicide Everest 2.0, produit d'association, adjuvant. Il faut agiter vigoureusement pour dissoudre l'herbicide Everest 2.0 avant d'ajouter d'autres produits d'association.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR – HERBICIDE GF-1352 + DICAMBA + HERBICIDES AU GLYPHOSATE (PRÉSENT EN TANT QUE SEL D'ISOPROPYLAMINE, DE SEL DE DIAMMONIUM, DE SEL DE TRIMÉTHYLSULFONIUM, DE SEL DE POTASSIUM OU DE SEL DE DIMÉTHYLAMINE)

L'herbicide GF-1352 + Dicamba + des herbicides au glyphosate (PRÉSENT EN TANT QUE SEL D'ISOPROPYLAMINE, DE SEL DE DIAMMONIUM, DE SEL DE TRIMÉTHYLSULFONIUM, DE SEL DE POTASSIUM OU DE SEL DE DIMÉTHYLAMINE) supprimeront les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées annuelles lorsqu'appliqués à l'automne ou au printemps avant de planter le blé de printemps (y compris durum), le blé d'hiver, l'orge et l'avoine, ou comme traitement initial en jachère d'été.

On doit appliquer le mélange herbicide GF-1352 + Dicamba + glyphosate sur des mauvaises herbes émergées en croissance active. Des conditions de croissance chaudes et humides favorisent la croissance de mauvaises herbes et augmentent l'action du GF-1352 + Dicamba + glyphosate en permettant une absorption foliaire et un contact maximum. Une température froide ou une sécheresse peut amener l'endurcissement des mauvaises herbes ; il est alors possible qu'elles ne soient pas réprimées ou supprimées efficacement et qu'une repousse survienne. Pour des résultats optimaux, assurer une couverture complète des mauvaises herbes ciblées.

Le mélange herbicide GF-1352 + Dicamba + glyphosate freine rapidement la croissance des mauvaises herbes sensibles. Toutefois, les symptômes typiques (décoloration) de mauvaises herbes dépérissantes peuvent ne pas être visibles de 1 à 2 semaines après l'application, tout dépendant des conditions de croissance et de la sensibilité des mauvaises herbes. Le degré de suppression et la durée des effets dépendent de la sensibilité des mauvaises herbes, de leur grosseur, de la concurrence vitale des cultures et des conditions de croissance au moment où la pulvérisation s'effectue, après celle-ci, ainsi que sur la couverture de pulvérisation.

Retarder l'application jusqu'à ce que les mauvaises herbes aient émergé jusqu'aux stades décrits (voir « Mauvaises herbes supprimées ou réprimées avec l'herbicide GF-1352 + glyphosate » et « Mauvaises herbes supprimées ou réprimées avec le mélange en réservoir herbicide GF-1352 + Dicamba ») afin qu'il y ait une surface foliaire adéquate pour recevoir la pulvérisation. Les mauvaises herbes non émergées ou la végétation provenant de rhizomes souterrains ou de porte-greffes de vivaces ne seront pas touchées par la pulvérisation et continueront à pousser. Par conséquent, on obtient une suppression plus efficace de la plupart des mauvaises herbes vivaces lorsqu'on effectue le traitement à des stades de croissances tardifs approchant la maturité.

Ne pas traiter lorsque les conditions de croissance sont médiocres, par exemple en cas de sécheresse, de maladie ou de dégâts causés par les insectes, sans quoi la suppression pourrait être moindre. Une épaisse couche de poussière sur les mauvaises herbes peut aussi réduire l'efficacité du traitement.

Ce mélange en réservoir n'exerce pas d'effet herbicide résiduel à long terme. Pour obtenir une suppression résiduelle des mauvaises herbes subséquentes, adopter un programme approuvé expliqué sur les livrets d'herbicides. Lire et respecter avec soin les précautions et les autres renseignements que donnent les étiquettes de tous les herbicides utilisés.

Une pluie forte, immédiatement après le traitement, peut lessiver l'herbicide du feuillage et forcer un traitement additionnel. Ne pas appliquer le produit si la pluie semble imminente.

Ne pas mélanger à un surfactant, à un pesticide, à de l'huile herbicide ou à une autre matière que de l'eau, à moins d'indication contraire dans ce livret. Pour de meilleurs résultats, effectuer une pulvérisation qui couvre uniformément et parfaitement les plantes. Ne pas pulvériser le feuillage des mauvaises herbes jusqu'au ruissellement.

Mode d'action

Ce mélange en réservoir d'herbicide s'achemine dans la plante jusqu'à l'intérieur des racines, à partir du point de contact avec le feuillage. Sur la plupart des mauvaises herbes annuelles, les effets sont visibles après 2 à 4 jours. Toutefois, sur la plupart des mauvaises herbes vivaces, le délai peut être de 7 à 10 jours. Un temps extrêmement frais ou nuageux au moment du traitement peut ralentir l'action du produit et retarder les signes visibles de suppression. Les effets visibles sont le flétrissement et le jaunissement graduels de la plante, qui s'accroissent jusqu'au brunissement complet des organes aériens et à la détérioration des organes souterrains de la plante.

ATTENTION: ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LE FEUILLAGE, LES TIGES VERTES OU LES FRUITS DES CULTURES, DES PLANTES ET DES ARBRES NON VISÉS, CAR ILS POURRAIENT ÊTRE DÉTRUITS OU GRAVEMENT ENDOMMAGÉS.

APPLIQUER CES SOLUTIONS PULVÉRISABLES AVEC UN APPAREIL BIEN ENTRETENU ET CALIBRÉ DE FAÇON À DÉBITER LE VOLUME VOULU DE PRODUIT.

ÉVITER LA DÉRIVE DU PRODUIT - LORS DE L'APPLICATION, PRENDRE GRAND SOIN DE NE PAS ENDOMMAGER LES PLANTES ET LES CULTURES UTILES. Éviter toute dérive, car même d'infimes quantités pulvérisées peuvent endommager gravement ou détruire les cultures, les plantes ou les autres superficies voisines qu'on n'a pas l'intention de traiter, ou peuvent causer d'autres effets non recherchés. Ne pas traiter quand le vent souffle en rafales ou dépasse 8 km/h ou lorsque d'autres facteurs, y compris des vents moins forts, risquent de faire dériver l'herbicide. Lors de la pulvérisation, éviter les combinaisons de pression et de type de buses produisant de fines particules (bruine), celles-ci étant plus susceptibles de dériver.

NE PAS UTILISER DANS LES SERRES. LES RÉSULTATS RISQUENT D'ÊTRE MOINS EFFICACES SI ON UTILISE UNE EAU BOUEUSE, PAR EXEMPLE DE L'EAU D'UN ÉTANG OU D'UN FOSSÉ SANS REVÊTEMENT.

Directives d'application

On peut mélanger en réservoir l'herbicide GF-1352 + Dicamba + glyphosate pour élargir le spectre de mauvaises herbes à feuilles larges. Ces mélanges en réservoir permettront de supprimer la plupart des graminées et des espèces à feuilles larges.

Herbicide GF-1352 + Dicamba + herbicides au glyphosate (présent en tant que sel d'isopropylamine, de sel de diammonium, de sel de triméthylsulfonium, de sel de potassium ou de sel de diméthylamine)

L'application printemps

Appliquer entre 450 et 2500 grammes e.a. par hectare d'herbicide au glyphosate (présent en tant que sel d'isopropylamine, de sel de diammonium, de sel de triméthylsulfonium, de sel de potassium ou de sel de diméthylamine) mélangé en réservoir à 14 g d'herbicide GF-1352 et entre 115 et 120 g e.a. d'herbicide Dicamba par hectare.

L'application automne

Appliquer entre 450 et 2500 grammes e.a. par hectare d'herbicide au glyphosate (présent en tant que sel d'isopropylamine, de sel de diammonium, de sel de triméthylsulfonium, de sel de potassium ou de sel de diméthylamine) mélangé en réservoir à 20 g d'herbicide GF-1352 et entre 115 et 120 g e.a. d'herbicide Dicamba par hectare.

Toujours se référer à l'étiquette du produit d'association pour de plus amples renseignements sur les mauvaises herbes supprimées, les directives d'utilisation, les restrictions et les précautions.

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées avec l'herbicide GF-1352 + Dicamba + herbicides au glyphosate (présent en tant que sel d'isopropylamine, de sel de diammonium, de sel de triméthylsulfonium, de sel de potassium ou de sel de diméthylamine)

L'application printemps ou d'automne

Taux de GF-1352	Taux de Dicamba	Taux de glyphosate [†]	Mauvaises herbes supprimées ou réprimées																														
14 g/ha	115 à 120 g e.a./ha	<p>Pour un taux d'application de 450 g e.a./ha, appliquer :</p> <p>0,83 L/ha (540 g e.a./L)</p> <p>0,90 L/ha (500 g e.a./L)</p> <p>0,94 L/ha (480 g e.a./L)</p> <p>1,0 L/ha (450 g e.a./L)</p> <p>1,25 L/ha (360 g e.a./L)</p> <p>Utiliser un volume d'eau de 50 à 100 L/ha</p>	<p>Mauvaises herbes à feuilles larges annuelles supprimées ou réprimées :</p> <table> <tr> <td>renouée liseron</td> <td>renouée persicaire</td> </tr> <tr> <td>canola spontané*</td> <td>chénopode blanc</td> </tr> <tr> <td>céraiste vulgaire</td> <td>moutarde des champs</td> </tr> <tr> <td>gaillet gratteron</td> <td>amarante à racine rouge</td> </tr> <tr> <td>saponaire des vaches</td> <td>petite herbe à poux**</td> </tr> <tr> <td>lin spontané</td> <td>matricaire inodore (répression seulement)</td> </tr> <tr> <td>vergerette du Canada**</td> <td>bourse-à-pasteur</td> </tr> <tr> <td>sagesse-des-chirurgiens</td> <td>renouée laiteron potager (répression seulement)</td> </tr> <tr> <td>crépis des toits**</td> <td>tabouret des champs</td> </tr> <tr> <td>ortie royale</td> <td>soude roulante</td> </tr> <tr> <td>kochia</td> <td></td> </tr> </table> <p>Graminées annuelles supprimées :</p> <table> <tr> <td>orge spontané</td> <td>folle avoine</td> </tr> <tr> <td>brome des toits</td> <td>ivraie de Perse</td> </tr> <tr> <td>sétaire géante</td> <td>blé spontané</td> </tr> <tr> <td>sétaire verte</td> <td></td> </tr> </table>	renouée liseron	renouée persicaire	canola spontané*	chénopode blanc	céraiste vulgaire	moutarde des champs	gaillet gratteron	amarante à racine rouge	saponaire des vaches	petite herbe à poux**	lin spontané	matricaire inodore (répression seulement)	vergerette du Canada**	bourse-à-pasteur	sagesse-des-chirurgiens	renouée laiteron potager (répression seulement)	crépis des toits**	tabouret des champs	ortie royale	soude roulante	kochia		orge spontané	folle avoine	brome des toits	ivraie de Perse	sétaire géante	blé spontané	sétaire verte	
			renouée liseron	renouée persicaire																													
canola spontané*	chénopode blanc																																
céraiste vulgaire	moutarde des champs																																
gaillet gratteron	amarante à racine rouge																																
saponaire des vaches	petite herbe à poux**																																
lin spontané	matricaire inodore (répression seulement)																																
vergerette du Canada**	bourse-à-pasteur																																
sagesse-des-chirurgiens	renouée laiteron potager (répression seulement)																																
crépis des toits**	tabouret des champs																																
ortie royale	soude roulante																																
kochia																																	
orge spontané	folle avoine																																
brome des toits	ivraie de Perse																																
sétaire géante	blé spontané																																
sétaire verte																																	
			<p>Mauvaises herbes vivaces supprimées :</p> <p>pissenlit (semis, rosettes hivernantes, plantes matures jusqu'à 30 cm de diamètre)</p> <p>Mauvaises herbes vivaces réprimées :</p> <p>laiteron des champs***</p>																														
14 g/ha	115 à 120 g e.a./ha	<p>Pour un taux d'application de 900 à 2500 g e.a./ha, appliquer :</p> <p>1,8 à 5,0 L/ha (500 g e.a./L)</p> <p>1,9 à 5,2 L/ha (480 g e.a./L)</p> <p>2,0 à 5,6 L/ha (450 g e.a./L)</p> <p>2,5 à 6,9 L/ha (360 g e.a./L)</p>	<p>Mauvaises herbes supprimées :</p> <p>Celles indiquées ci-dessus plus suppression du laiteron potager</p> <p>Mauvaises herbes vivaces supprimées :</p> <p>chardon des champs (stade de rosette)</p> <p>chiendent commun</p>																														

		Utiliser un volume d'eau de 100 L/ha	
14 g/ha	115 à 120 g e.a./ha	<p>Pour un taux d'application de 1700 à 2500 g e.a./ha, appliquer :</p> <p>3,4 à 5,0 L/ha (500 g e.a./L)</p> <p>3,6 à 5,2 L/ha (480 g e.a./L)</p> <p>3,8 à 5,6 L/ha (450 g e.a./L)</p> <p>4,7 à 6,9 L/ha (360 g e.a./L)</p> <p>Utiliser un volume d'eau de 100 L/ha</p>	<p>Mauvaises herbes supprimées : Celles indiquées ci-dessus plus suppression du chardon des champs (stade du bouton ou ultérieur)</p>

†Le taux d'application du produit dépend de la garantie du produit. Se référer à l'étiquette du glyphosate pour plus d'information sur les mauvaises herbes supprimées, le mode d'emploi ainsi que les restrictions et les mises en garde de l'étiquette.

*Y compris toutes les variétés de canola tolérant aux herbicides

** Moins de 8 cm de haut

***Les applications effectuées à des stades plus avancés seront moins efficaces

L'application automne

Taux de GF-1352	Taux de Dicamba	Taux de glyphosate†	Mauvaises herbes supprimées ou réprimées																						
20 g/ha	115 à 120 g e.a./ha	<p>Pour un taux d'application de 450 g e.a./ha, appliquer :</p> <p>0,83 L/ha (540 g e.a./L)</p> <p>0,90 L/ha (500 g e.a./L)</p> <p>0,94 L/ha (480 g e.a./L)</p>	<p>Mauvaises herbes à feuilles larges annuelles supprimées ou réprimées:</p> <table> <tr> <td>renouée liseron</td> <td>renouée persicaire</td> </tr> <tr> <td>canola spontané*</td> <td>chénopode blanc</td> </tr> <tr> <td>céaïste vulgaire</td> <td>moutarde des champs</td> </tr> <tr> <td>gaillet gratteron</td> <td>amarante à racine rouge</td> </tr> <tr> <td>saponaire des vaches</td> <td>petite herbe à poux**</td> </tr> <tr> <td>lin spontané</td> <td>matricaire inodore</td> </tr> <tr> <td>vergerette du Canada**</td> <td>bourse-à-pasteur</td> </tr> <tr> <td>sagesse-des-chirurgiens</td> <td>renouée laïteron potager (répression seulement)</td> </tr> <tr> <td>crépis des toits**</td> <td>tabouret des champs</td> </tr> <tr> <td>ortie royale</td> <td>soude roulante</td> </tr> <tr> <td>kochia</td> <td></td> </tr> </table>	renouée liseron	renouée persicaire	canola spontané*	chénopode blanc	céaïste vulgaire	moutarde des champs	gaillet gratteron	amarante à racine rouge	saponaire des vaches	petite herbe à poux**	lin spontané	matricaire inodore	vergerette du Canada**	bourse-à-pasteur	sagesse-des-chirurgiens	renouée laïteron potager (répression seulement)	crépis des toits**	tabouret des champs	ortie royale	soude roulante	kochia	
renouée liseron	renouée persicaire																								
canola spontané*	chénopode blanc																								
céaïste vulgaire	moutarde des champs																								
gaillet gratteron	amarante à racine rouge																								
saponaire des vaches	petite herbe à poux**																								
lin spontané	matricaire inodore																								
vergerette du Canada**	bourse-à-pasteur																								
sagesse-des-chirurgiens	renouée laïteron potager (répression seulement)																								
crépis des toits**	tabouret des champs																								
ortie royale	soude roulante																								
kochia																									

		<p>1,0 L/ha (450 g e.a./L)</p> <p>1,25 L/ha (360 g e.a./L)</p> <p>Utiliser un volume d'eau de 50 à 100 L/ha</p>	<p>Graminées annuelles supprimées : orge spontané folle avoine brome des toits ivraie de Perse sétaire géante blé spontané sétaire verte</p> <hr/> <p>Mauvaises herbes vivaces supprimées : pissenlit (semis, rosettes hivernantes, plantes matures jusqu'à 30 cm de diamètre)</p> <p>Mauvaises herbes vivaces réprimées : laiteron des champs***</p>
20 g/ha	115 à 120 g e.a./ha	<p>Pour un taux d'application de 900 à 2500 g e.a./ha, appliquer :</p> <p>1,8 à 5,0 L/ha (500 g e.a./L)</p> <p>1,9 à 5,2 L/ha (480 g e.a./L)</p> <p>2,0 à 5,6 L/ha (450 g e.a./L)</p> <p>2,5 à 6,9 L/ha (360 g e.a./L)</p> <p>Utiliser un volume d'eau de 100 L/ha</p>	<p>Mauvaises herbes supprimées : Celles indiquées ci-dessus plus suppression du laiteron potager</p> <p>Mauvaises herbes vivaces supprimées : chardon des champs (stade de rosette) chiendent commun</p>
20 g/ha	115 à 120 g e.a./ha	<p>Pour un taux d'application de 1700 à 2500 g e.a./ha, appliquer :</p> <p>3,4 à 5,0 L/ha (500 g e.a./L)</p> <p>3,6 à 5,2 L/ha (480 g e.a./L)</p> <p>3,8 à 5,6 L/ha (450 g e.a./L)</p> <p>4,7 à 6,9 L/ha (360 g e.a./L)</p>	<p>Mauvaises herbes supprimées : Celles indiquées ci-dessus plus suppression du chardon des champs (stade du bouton ou ultérieur)</p>

		Utiliser un volume d'eau de 100 L/ha	
--	--	--------------------------------------	--

†Le taux d'application du produit dépend de la garantie du produit. Se référer à l'étiquette du glyphosate pour plus d'information sur les mauvaises herbes supprimées, le mode d'emploi ainsi que les restrictions et les mises en garde de l'étiquette.

*Y compris toutes les variétés de canola tolérant aux herbicides

** Moins de 8 cm de haut

***Les applications effectuées à des stades plus avancés seront moins efficaces

Instructions pour le mélange

1. Remplir d'eau la moitié du réservoir de pulvérisation.
2. Commencer l'agitation.
3. Ajouter la quantité requise de GF-1352, poursuivre l'agitation.
4. Ajouter la quantité requise de Dicamba, poursuivre l'agitation.
5. Ajouter la quantité requise de glyphosate, poursuivre l'agitation.
6. Mettre dans le réservoir de pulvérisation suffisamment d'eau pour pulvériser de 50 à 100 L de mélange par hectare.

Moment de l'application

Appliquer sur les mauvaises herbes en croissance active lorsqu'elles sont au stade de 2 à 4 feuilles, à moins d'indication contraire ci-dessus. Des conditions extrêmes comme une sécheresse ou une température près du point de congélation avant, au moment de, ou après l'application, peuvent nuire à la suppression des mauvaises herbes. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront touchées. Un feuillage mouillé au moment de l'application peut diminuer la suppression. Si les mauvaises herbes sont nombreuses, la suppression peut être réduite.

Présemis (printemps ou automne)

On peut appliquer l'herbicide GF-1352 + Dicamba + glyphosate avant la plantation et pas plus que 48 heures après la plantation avant l'émergence de toute culture. Les champs ayant été traités avec l'herbicide GF-1352 + Dicamba + glyphosate peuvent être ensemencés en orge, en avoine, en blé de printemps (y compris durum), en blé d'hiver ou aménagés en jachère d'été.

Jachère chimique

Du 1^{er} mai au 31 juillet : On peut appliquer l'herbicide GF-1352 + Dicamba + glyphosate sur les champs en jachère d'été et ensemencés à l'automne en blé d'hiver et au printemps suivant en en blé de printemps (y compris durum), en orge et en avoine.

Amélioration des Pâturages contenir d'herbe fourragère seulement

Herbicide GF-1352 peut être appliqué en post-levée comme un spray de diffusion pour contrôler les mauvaises herbes dans les pâturages améliorés qui peuvent éventuellement être tourné en cultures annuelles. Ces pâturages peuvent contenir les espèces de graminées fourragères non indigènes, adaptées ou introduites.

Ne pas pulvériser les pâturages améliorés si la blessure des espèces légumineuses existantes ne peut être tolérée. Herbicide GF-1352 peuvent blesser ou éliminer les plantes légumineuses (par exemple la luzerne, des espèces de trèfle).

MODE D'EMPLOI

Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont au stade 2-4 feuilles et en croissance active. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Des conditions extrêmes comme une sécheresse ou une température près du point de congélation avant, au moment de, ou après l'application peuvent nuire à la suppression des mauvaises herbes. Pasteures en mauvais

état ou sous le stress (par exemple, sur-pâturées, déficiente en nutriments, etc.) pourraient entraîner une diminution de contrôle des mauvaises herbes à la suite d'une concurrence limitée des herbes de pâturage. Un feuillage mouillé au moment de l'application peut diminuer la suppression.

Taux d'application: Herbicide GF-1352 à 20 g/ha

Mauvaises herbes supprimées: Consulter les mauvaises herbes supprimées ci-dessus avec Herbicide GF-1352 à 20 g/ha.

Restrictions:

1. Le bétail peut être pâturé sur les cultures traitées 7 jours suivant l'application.
2. Ne pas permettre aux animaux en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant l'application.
3. Ne pas récolter le foin ou couper le foin dans les 7 jours après l'application.
4. Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

Consulter l'étiquette principale de l'herbicide GF-1352 XL avant l'utilisation pour obtenir des détails et des instructions supplémentaires avant la récolte.

LIRE LES RESTRICTIONS CONCERNANT LA ROTATION DES CULTURES FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE COMPLÈTE AVANT D'UTILISER CE PRODUIT.

ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION

Le traitement localisé à l'aide d'équipement manuel ne requiert pas de zone tampon de pulvérisation.

Il est nécessaire que les zones tampons de pulvérisation précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, des habitats terrestres sensibles (par exemple, prairies, forêts, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et zones arbustives) et des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les brouillards, les étangs, les fondrières des Prairies, les ruisseaux, les marais, les réservoirs et les milieux humides).

Mode d'application	Culture	Zones tampons de pulvérisation (mètres) requises pour la protection des :		
		habitats d'eau douce d'une profondeur de		habitats terrestres
		moins de 1 m	plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Toutes les cultures sur étiquette	1	0	3

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange en cuve et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

On peut modifier les zones tampons de pulvérisation de plus de 1 m pour ce produit, selon les conditions météorologiques et la configuration de l'équipement de pulvérisation, en utilisant le calculateur de zones tampons de pulvérisation dans la section Pesticide du site Canada.ca .

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide GF-1352 est un herbicide du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide GF-1352 et à d'autres herbicides du groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide GF-1352 ou les herbicides du même groupe 2 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépiçage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

Tous les autres produits énumérés sont des marques déposées de leurs compagnies respectives.